

Convention

CONTEXTE

La convention des soins psychologiques de première ligne s'inscrit dans le cadre de la réforme 107 des soins de santé mentale, initiée en 2010.

Cette réforme, à l'origine du réseau de santé mentale, vise à désinstitutionnaliser les soins de santé pour la population.

Désormais, ce sont les soins qui doivent aller vers le patient, et non l'inverse. Créée en 2019, la convention des soins psychologiques de première ligne a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des soins (tant financière que géographique) et de réduire la stigmatisation associée aux soins psychologiques.

05/2010

Réforme des soins en santé mentale

2015

Création des réseaux enfants & ados

01/04/2019

Lancement des SPPL adultes uniquement (22,5M€)

02/04/2020

COVID-19 : extension aux enfants/ados et aux personnes âgées (+ 16,7M€)

02/12/2020

Protocole d'accord entre le gouvernement fédéral et les entités fédérées (+ 152M€)

10/12/2020

Démarrage Commission de conventions transversale (CCT)

26/07/2021

Approbation de la convention par le comité de l'assurance de l'INAMI

01/09/2021 > 31/12/2023

Phase de démarrage de la nouvelle convention

01/02/2024

Gratuité des soins pour les moins de 24 ans

2024 - 2026
Démarrage de la nouvelle convention



C'est une intervention thérapeutique qui vise à prendre en charge une problématique légère à modérée.

Méthodologie d'intervention du projet PPL



Elle se déroule dans un nombre de séances limité dans le temps.



Elle vise à fournir à la personne les outils nécessaires pour améliorer son bien-être et non à s'inscrire dans une prise en charge prolongée.

5 CONCEPTS

1 Matched Care

Les soins proposés sont adaptés aux besoins, aux possibilités et à la situation du patient, tout en s'inscrivant dans le modèle de stepped care (voir le schéma plus bas). Ce modèle vise à fournir des interventions proportionnées à la gravité des besoins, en facilitant l'accès aux personnes généralement éloignées des soins psychologiques.

2 Public Health

La convention s'inscrit dans une démarche de santé publique visant à promouvoir, protéger et améliorer la santé des individus et des groupes. Elle met également l'accent sur la prévention, la détection précoce et le renforcement de la santé en première ligne.

3 Soins multidisciplinaires intégrés

Les soins sont conçus de manière multidisciplinaire et intégrée. La convention PPL a pour objectif de favoriser la création de nouveaux partenariats locaux entre les associations et les structures sociales et de santé de première ligne.

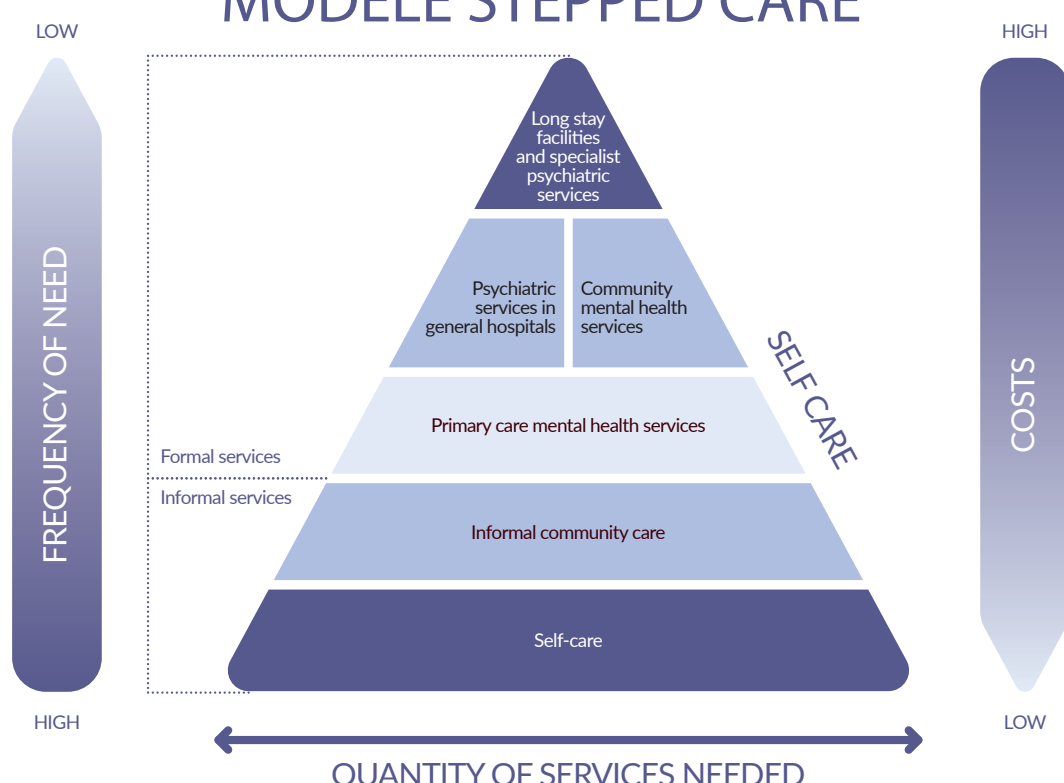
4 Attention aux publics vulnérables

La convention PPL accorde une attention particulière aux publics vulnérables, tels que la petite enfance, les adolescents, les personnes âgées, ainsi qu'aux personnes généralement éloignées des soins psychologiques.

5 Evidence Based Practiced

Les pratiques financées par l'INAMI dans le cadre de la convention PPL doivent s'inscrire dans une démarche fondée sur les preuves (EBP). Cela implique l'utilisation de modèles de soins et d'interventions validés par la recherche scientifique, garantissant un effet thérapeutique et psychologique positif pour le patient.

MODÈLE STEPPED CARE



Objectifs de la nouvelle convention PPL 2024-2026

Rendre les soins **encore plus accessibles** à la population.
GRATUITÉ pour les moins de 24 ans.

Renforcer l'intervention **multidisciplinaire locale** et **développer le travail en lieu d'accroche**, c'est-à-dire se rapprocher du milieu de vie du patient, de la part des PPL.

Augmenter la prise en charge collective grâce aux :

Groupes thérapeutiques : les patients ont désormais la possibilité de participer au nombre de séances de groupes qu'ils souhaitent. Cette approche vise à renforcer la prise en charge collective, ce qui pourrait réduire la demande de soins individuels.

Fonctions communautaires : ces fonctions permettent aux psychologues de première ligne de développer des modèles de soins adaptés à des groupes souvent éloignés des services psychologiques. Par exemple, la fonction 1 offre la possibilité d'organiser des ateliers regroupant plus de 10 personnes autour de thématiques liées à la santé mentale. Ces ateliers visent à sensibiliser, informer, encourager la résilience et promouvoir l'auto-soin. Ils permettent également d'orienter les participants vers des prises en charge individuelles adaptées à leurs besoins.



Retrouvez la convention sur le site de l'INAMI

https://www.inami.fgov.be/SiteCollectionDocuments/convention_reseau_psychologues_orthopedagogues_cliniciens.pdf



Pour toute question, veuillez contacter votre coordinateur(trice) local(e)
Convention Vers. 26/12/2024

